

M.

à Monsieur le Préfet du Doubs
Hôtel de la Préfecture du Doubs
8 bis rue Charles Nodier
25000 BESANCON

Monsieur le Préfet,

Acteur du monde rural, je ne peux que m'indigner quand j'apprends qu'une commission départementale classe le renard comme « NUISIBLE ».

C'est une véritable sentinelle qui surveille nos prairies contre les invasions de campagnols, chiffrées à 10.000 € de perte par agriculteur en 2016, année de pullulation.

Sa présence est capable d'éviter tous les traitements chimiques si mal perçus par les consommateurs et contraignants pour les agriculteurs. Il est un maillon indispensable de la lutte biologique intégrée contre le campagnol. Il intervient naturellement dans le respect de la qualité des prairies sans aucun impact environnemental négatif.

C'est pourquoi, je me permets, au titre du bon sens paysan, de vous demander, Monsieur le Préfet, de ne plus classer le renard parmi les espèces nuisibles.

En espérant que vous saurez donner une suite positive à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

à le